
MUNICIPALITE

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL

concernant les cartes journalières CFF pour les communes

Renens, le 19 novembre 2010

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En date du 4 mars 2010, M. le Conseiller communal Daniel Rohrbach et consorts ont déposé une interpellation au sujet des cartes journalières CFF pour les communes.

Lors de la séance du Conseil communal du 22 avril 2010, la Municipalité a répondu à cette interpellation. Elle souhaite à présent informer le Conseil de la suite donnée à cette affaire et des décisions prises.

Suite à la pression de l'Union des Villes Suisses, de l'Association des Communes Suisses et de nombreuses communes, dont Renens, les CFF et l'Union des Transports Publics renoncent à restreindre la validité des cartes journalières des communes comme ils l'avaient d'abord souhaité, selon le communiqué de presse du 4 août 2010.

La Municipalité est heureuse que ses revendications aient été suivies. Les autres restrictions prévues sont acceptables; il s'agit de l'interdiction de la vente des cartes via un intermédiaire, de la remise exclusivement dans la Commune, et de la limitation du nombre maximal de cartes journalières en fonction du nombre d'habitants. Selon les renseignements fournis par le Chef de service de la Gare de Renens, auprès de qui la commande des abonnements est effectuée chaque année, le nombre de 16 cartes journalières que détient actuellement la Commune n'est pas remis en question.

Dans ces conditions, la carte journalière des communes reste une offre attractive pour la population, même si l'augmentation de prix de 15% au 12 décembre 2010 est maintenue. La carte journalière commune passera alors de Fr. 9'775.-- à Fr. 11'300.--. Sur la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2010, le taux d'utilisation moyen des 16 cartes journalières commune est de 84.40%.

En maintenant le prix de vente de la carte journalière à Fr. 35.-- et en supposant un taux d'utilisation annuel de 80%, la vente des cartes ne suffirait pas à couvrir leur achat.

Dès lors, la Municipalité de Renens a décidé, lors de sa séance du 17 septembre dernier, de maintenir l'offre des 16 cartes CFF journalières pour l'année 2011, ceci sous réserve de l'adoption du budget par le Conseil communal, et de n'augmenter le prix de vente de la carte journalière que de Fr. 4.-- en faisant passer le prix de vente de Fr. 35.-- à Fr. 39.-- pour couvrir les frais d'investissement.

Dans le cadre de la collaboration entre la Commune de Renens et la Commune de Crissier, qui permet à la population crissiroise de bénéficier de ces prestations, la Municipalité de Crissier a été informée de cette décision et elle s'est prononcée favorablement sur cette augmentation.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ